

## COMMUNE DE LA PIERRE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de La Pierre, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M Jean-Yves GAYET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 juin 2019**

Nombre de Conseillers en exercice 11

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers votants : 9

**PRESENTS:** GAYET JY. / GENTY I. / JACOB E. / DORIOL P. / CHARLES C. / VAGLIO-PRET D. / GODINHO B. / POMMIER C.

**ABSENTS :** FIORILLO K. / DUFRESNE S. / KARA V.

**POUVOIRS :** FIORILLO K. à CHARLES C.

Mme Ilona GENTY a été élue secrétaire.

### Evolution des tarifs du périscolaire à la rentrée 2019-2020

Le Maire rappelle que les tarifs de l'heure de périscolaire ont été fixée, par la délibération 2017-23 du 4 juillet 2017, à 1,50 € de l'heure, puis par un échelonnement par la délibération 2019-4 du 19 mars 2019.

Dans le cadre de la convention PSO qui est en cours de rédaction avec la Caf de l'Isère, il apparait qu'un échelonnement des tarifs est obligatoire, afin de permettre à toutes les familles de bénéficier de l'offre périscolaire de la commune.

Dans ce cadre, et faisant suite à la première tarification échelonnée du 19 mars 2019, il est proposé de mettre en place à partir de septembre 2019 une graduation du tarif en fonction des quotients familiaux des familles.

Les tarifs s'organiseront comme suit :

- Quotient familial < 500 : 1,30 € / heure de périscolaire
- Quotient familial de 500 à 700 : 1,40 € / heure de périscolaire
- Quotient familial de 700 à 1000 : 1,50 € / heure de périscolaire
- Quotient familial de 1000 à 1700 : 1,60 € / heure de périscolaire
- Quotient familial > 1700 : 1,70 € / heure de périscolaire

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'approuver ces nouveaux tarifs, avec application dès la rentrée scolaire 2019-2020.**

### Appel à projet ENIR (Ecoles numériques innovantes et ruralité)

Monsieur le Maire rappelle que l'école et la commune ont répondu à l'appel à projets 'Ecoles numériques innovantes et Ruralité' de l'Education nationale.

Notre dossier a été retenu, et une subvention de 50% nous a été attribuée pour tout achat de matériel informatique et numérique, dans la limite de 14 000 € TTC.

Le Maire expose que nous avons reçu deux devis à ce jour, dont le plus intéressant est celui de Manutan collectivités, pour un montant de 11847,26 € TTC

Par ailleurs, la commune a signé une convention avec l'Education nationale.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de Manutan Collectivités et à engager les dépenses afférentes à cet appel à projets.**

## COMMUNE DE LA PIERRE

### Tarifs du Colombarium

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un nouveau colombarium a été installé sur le nouveau cimetière de La Pierre, les 6 cases du colombarium de l'ancien cimetière étant toutes occupées.

Suite à l'installation de celui-ci, il est proposé de facturer l'attribution d'une case du colombarium à prix coûtant, permettant ainsi de couvrir les frais de pose, portés dans un premier temps par la commune. Le coût d'une case (pouvant contenir 2 urnes) serait de 600 €.

La même proposition est faite pour le cavurne, dont les frais de pose sont de 400 € pour un cavurne de 50x50x60 cm, pouvant accueillir 4 urnes.

Par ailleurs, le prix de la concession de 30 € pour 15 ans reste inchangé, pour le colombarium comme pour le cavurne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve ces tarifs d'attribution et de concession pour le nouveau colombarium et le cavurne.**

### Recrutement d'un(e) Secrétaire de Mairie

Le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le départ en congé Maladie Ordinaire, puis congé Longue maladie, puis en retraite de Joëlle David, le poste de Secrétaire de Mairie est inoccupé sur la commune. Le suivi de tous les dossiers est actuellement assuré par les élus et agents de la commune.

En vue des prochaines élections municipales de mars 2020, il est proposé de recruter et de former un(e) nouveau(elle) secrétaire de mairie à partir de l'automne 2019.

En effet, il semble cohérent de rétablir une situation plus stable et durable, et surtout d'assurer une poursuite dans la gestion des dossiers de la commune pour une passation en douceur avec le prochain conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à rédiger une fiche de poste, et à organiser le recrutement d'un(e) Secrétaire de Mairie, pour une prise de fonction à partir de l'automne 2019.**

### Modification du Plan Local d'Urbanisme

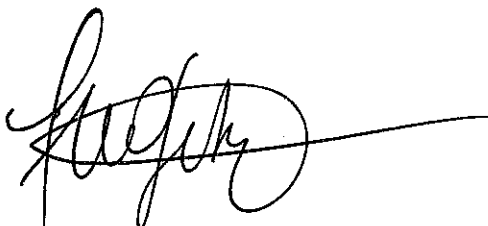
Le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la révision du PLU, approuvé le 14 juin 2016, la zone non aedificandi en bordure de la RD 523 avait été réduite, la distance étant abaissée de 35m à 20m.

Peu de temps après son approbation, ce point a paru à l'ensemble des membres du Conseil Municipal une erreur, notamment au vu des désagréments apportés par la Route Départementale n° 523 en termes de bruit pour les riverains.

Au terme d'une longue période de réflexion et d'observation, et suite aux discussions menées au sein de la Commission Urbanisme, le Maire propose de réviser ce point du PLU, afin de réparer cette erreur et de repasser la distance de recul de la zone non aedificandi à 35m par rapport à l'axe de la RD 523.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette modification, et autorise le Maire à mener toutes les démarches pour apporter cette modification au PLU en vigueur.**

Le secrétaire



Le Maire

